

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.)



Article 1 – Objet du mouvement

Le Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.) a pour objectif de promouvoir un leadership éthique, responsable et engagé, inspiré par les valeurs de : Foi – Travail – Service – Éthique.

Le règlement intérieur encadre le fonctionnement, les engagements des membres et les règles de conduite internes.

Article 2 – Les valeurs fondamentales

Chaque membre s'engage à respecter et incarner les valeurs suivantes :

- **Foi** : agir avec sincérité, intégrité et sens moral.
- **Travail** : rechercher l'excellence et l'effort utile.
- **Service** : servir sa communauté et son pays avec humilité (khidma).
- **Éthique** : adopter un comportement exemplaire, juste et respectueux.

Article 3 – Comportement attendu des membres

Les membres du mouvement doivent :

- Adopter une attitude respectueuse envers tous.
- S'abstenir de propos haineux, discriminatoires ou conflictogènes.
- Agir avec humilité, discipline et sens du devoir.
- Préserver l'image du mouvement en tout lieu.
- Contribuer positivement aux projets du M.E.M.
- Respecter les décisions prises par les responsables.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.)



Article 1 – Objet du mouvement

Le Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.) a pour objectif de promouvoir un leadership éthique, responsable et engagé, inspiré par les valeurs de : Foi – Travail – Service – Éthique.

Le règlement intérieur encadre le fonctionnement, les engagements des membres et les règles de conduite internes.

Article 2 – Les valeurs fondamentales

Chaque membre s'engage à respecter et incarner les valeurs suivantes :

- **Foi** : agir avec sincérité, intégrité et sens moral.
- **Travail** : rechercher l'excellence et l'effort utile.
- **Service** : servir sa communauté et son pays avec humilité (khidma).
- **Éthique** : adopter un comportement exemplaire, juste et respectueux.

Article 3 – Comportement attendu des membres

Les membres du mouvement doivent :

- Adopter une attitude respectueuse envers tous.
- S'abstenir de propos haineux, discriminatoires ou conflictogènes.
- Agir avec humilité, discipline et sens du devoir.
- Préserver l'image du mouvement en tout lieu.
- Contribuer positivement aux projets du M.E.M.
- Respecter les décisions prises par les responsables.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.)



Article 4 – Engagement et participation

Chaque membre est tenu de :

Participer aux activités du mouvement dans la mesure de ses disponibilités.
Informar la coordination en cas d'absence répétée.

Contribuer à au moins un axe :

- Communication
- Organisation
- Contenu
- Service communautaire
- Leadership / réflexion
- Développement du mouvement

Respecter les règles des réunions en ligne et en présentiel.

Article 5 – Communication interne

- Les échanges doivent rester respectueux et constructifs.
- Les informations internes sont confidentielles et ne doivent pas être diffusées sans autorisation.
- Les groupes WhatsApp / Telegram sont destinés aux communications essentielles.

Article 6 – Représentation du mouvement

Aucun membre ne peut parler au nom du mouvement sans autorisation de la coordination.

Toute prise de parole publique doit respecter les valeurs du M.E.M.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.)



Article 7 – Responsabilités

Des responsables peuvent être désignés pour :

- la coordination,
- la communication,
- les projets,
- les cellules locales.

Chaque responsable doit rendre compte régulièrement de ses activités.

Article 8 – Discipline

Les comportements suivants sont interdits :

- Diffamation, insultes, attaques personnelles
- Manipulation, mensonge ou tromperie
- Perturbation volontaire des activités
- Utilisation du mouvement à des fins personnelles ou politiques

Tout manquement peut entraîner :

- Avertissement
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive (selon gravité)

Article 9 – Neutralité et indépendance

Le M.E.M. est indépendant de tout parti politique et ne mène aucune action de soutien, de campagne ou de propagande au profit d'un individu ou d'une formation politique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mouvement des Élités Mourides (M.E.M.)



Cette neutralité garantit l'unité du mouvement et protège sa mission.

Les membres restent libres d'avoir leurs opinions personnelles, mais ils ne doivent pas associer le mouvement à des actions partisans.

Le M.E.M. exerce cependant pleinement son rôle citoyen dès à présent : sensibilisation, éducation, leadership éthique, débats d'idées, promotion de valeurs et actions d'intérêt général.

Le M.E.M. continue d'agir comme un acteur citoyen et pourra élargir ses initiatives en restant fidèle à ses valeurs.

Article 10 – Révision du règlement

Le présent règlement peut être modifié par la coordination, après consultation des membres.

Conclusion

En rejoignant le Mouvement des Élités Mourides, chaque membre accepte de respecter ce règlement et de contribuer au rayonnement positif du mouvement.

Mouhamed SENE
Initiateur & Coordonnateur Général

Fait à Thiès, le 28 novembre 2025.